



Beauvais, lundi 13 février 2012
COMMUNIQUE DE PRESSE

1ère séance pour les nouveaux membres du Conseil général des jeunes
78 collégiens, élèves de 5^{ème} représentant les collèges d'enseignement public et privé de l'ensemble du Département, ont été élus fin 2011 pour un mandat de deux ans, pour être acteurs d'une expérience pédagogique et citoyenne : le Conseil général des jeunes.

> La séance plénière d'installation des nouveaux Conseillers généraux Jeunes s'est déroulée ce vendredi 10 février 2012 à l'Hôtel du Département, sous la présidence d'Alain Blanchard, Vice-Président chargé de l'éducation et de la jeunesse.

Durant cette séance d'installation, l'écharpe de « Conseiller général jeunes » a été remise par les élus parrains : Anne-Claire Delafontaine (marraine de la commission « santé»), Sylvie Houssin (marraine de la commission « lutte contre les discriminations »), Jean-Paul Douet (parrain de la commission « culture »), Joseph Sanguinette (parrain de la commission « développement durable »), André Vantomme (parrain de la commission « solidarité internationale ») et Gérard Weyn (parrain de la commission « sport »).

Depuis 2005, le Département a mis en place le Conseil général des Jeunes, lieu d'échange et d'apprentissage à la citoyenneté pour les jeunes Isariens, avec pour objectifs de donner à de jeunes collégiens la possibilité :

- de découvrir le fonctionnement et les missions du Conseil général,
- de s'impliquer dans la vie locale,
- de s'exprimer et de présenter des propositions,
- d'élaborer et de réaliser des projets citoyens.

Le Conseil général des jeunes s'organise en 6 commissions thématiques :

- commission « sport »
- commission « lutte contre les discriminations »
- commission « solidarité internationale »
- commission « culture »
- commission « santé »
- commission « développement durable »

Ces commissions travaillent la première année du mandat sur l'éducation à la citoyenneté, la réflexion sur le thème choisi et le montage du dossier projet, puis la deuxième année, sur la mise en œuvre des projets adoptés.

Le Conseil général des jeunes siège en plénière une à deux fois par an à l'Hôtel du Département ou dans un collège du département.